***RÈGLEMENTS VISITEURS DU CAMPING POINTE-AUX-OIES***

**1. COUVRE-FEU :** À partir de **23h00 jusqu’à 8h00**. **Aucune tolérance après 23h00, silence absolu**. Toute musique est interdite après le couvre-feu. Ayons à cœur le respect de votre voisinage, **bruit et conversation pour VOS oreilles uniquement**. Les enfants doivent retourner à leur site dès la tombée de la nuit ou au plus tard 21h00. Salle communautaire fermée au couvre-feu. Le terrain de jeux ferme à la brunante. Les vélos/planches à roulettes sont interdits à la brunante.

**2. VITESSE MAXIMALE :** **10 Km/h en tout temps**. Le Camping est sous surveillance caméra.

**3. VISITEURS :** Les visiteurs doivent payer à la réception avant d’accéder au site, des cartes-cadeaux sont disponibles. Ils doivent laisser leur véhicule dans le **stationnement des visiteurs** à l’extérieur du terrain et quitter avant 23h00.

**4. ACCÈS ET BARRIÈRES :** La barrière d’entrée est toujours fermée. Lors de votre arrivée, le camping vous fournira une carte d’accès pour votre séjour et vous devrez l’avoir en votre possession en tout temps (24h/24h) lors de vos sorties.

 **5. INSTALLATION SUR VOTRE SITE :** Deux voitures autorisées par site si l’espace le permet. Stationnement interdit dans les rues, sur les espaces verts ou sur tout autre site que celui réservé à votre nom. Dû aux forts vents et orages, il est fortement suggéré de fermer votre auvent la nuit et pendant votre absence. **Aucun lavage de véhicule récréatif ou voiture n’est autorisé**. Il est interdit de jeter dans les égouts : couches, tampons, serviettes hygiéniques, serviettes humides jetables ou autres objets pouvant obstruer les égouts. **Le beigne d’étanchéité ou le coude sont obligatoire**s pour se raccorder au réseau d’égouts. Les régulateurs de pression d’eau sont recommandés.

**6. PISCINE :** Les heures d’ouverture sont déterminées par la Ville de Montmagny et elle est sous sa juridiction.

**7. L’EAU :** Elle provient de la Ville. Vérifiez à l’accueil pour les interdictions ou limitations.

**8. ANIMAUX :** Ne jamais laisser votre animal seul. Ils doivent être constamment **en laisse**. Les propriétaires d’animaux sont tenus de ramasser les excréments au fur et à mesure et les **jeter à la poubelle. Non dans les cuves à feu**. Ils sont également responsables des comportements de leurs animaux (aboiements). Un chien qui jappe fait japper les autres. Garder votre animal à l’intérieur durant le couvre-feu. Les chiens agressifs ne seront pas admis. Un tarif par jour est appliqué à l’arrivée.

**PRÊT À CAMPER** **YOURTE : IMPORTANT INTERDICTION D’ANIMAUX.**

**9. DÉCHETS ET RECYCLAGE :** Les déchets devront être déposés dans des sacs, dans les conteneurs et **non dans les cuves à feu.**

**10. FEUX :** Les feux sont permis (selon l’avis de la Ville de Montmagny) seulement dans les cuves placées aux endroits prévus et ne doivent être déplacés pour ne pas endommager le terrain. Ils doivent être faits à minimum 10 pieds du voisin. Faites attention aux grands vents! Vous êtes responsables des bris que votre feu peut causer. Les feux devront être très bas au couvre-feu. Il est interdit d’utiliser de l’activant (essence ou huile) pour le feu.

**11. CIRCULATION :** Tout utilisateur de motocyclette à gaz ou électrique doit limiter sa circulation (entrée et sortie seulement). Le code de sécurité routière s’applique également sur le terrain (port du casque et permis valide). Un tarif sera exigé pour les voiturettes de golf.

**12. AUTRES INTERDICTIONS :** Les cordes à linge, génératrice, fumoir à poisson, méchoui, les armes à feu, carabines à plomb, flèches, pétards et feux d’artifices sont défendus. La consommation, possession et trafic de drogues ainsi que tout comportement insolent, indiscret, agressif, menaçant et tout propos injurieux ou grossier, seront considérés comme des violations aux règlements et passibles d’expulsion sans remboursement. Défense de creuser, d’endommager les arbres, les tables à pique-nique, le terrain, les bâtiments etc. L’utilisation d’appareil type drone est interdit sur le territoire du camping.

**13. CANNABIS** : Interdit d’en consommer sur le camping et dans les lieux publics tel le règlement municipal.

**14. WIFI GRATUIT :** Le service WI-FI n’est pas garanti dû à la demande et à la température. Pour un meilleur signal, approchez-vous de la salle.

**15. RESPONSABILITÉ :** Le Camping Pointe-aux-oies n’assume aucune responsabilité civile : chutes, accidents, bris, feux, vol, panne d’électricité totale ou partielle, catastrophes naturelles ou autres etc.. Le campeur devra voir à ce que ses biens soient assurés contre tous risques.

**LE NON RESPECT D’UN RÈGLEMENT EST PASSIBLE D’UNE EXPULSION DÉFINITIVE ET SANS REMBOURSEMENT**

**Arrivée : Pas avant 13h00. Départ : Au plus tard pour midi.**

**Le paiement demandé à la réservation est de 50%.** Le prix inclut 2 adultes et les enfants de moins de 12 ans gratuitement. Frais applicables pour personnes additionnelles et visiteurs.

**Politique d’annulation** : Si 7 jours ou + avant la date d’arrivée 20,00$ seront retenus pour les frais d’administration OU le séjour peut être reporté une seule fois sans pénalité. Si moins de 7 jours avant la date d’arrivée, **aucun remboursement et aucun report (pour départ hâtif également)**. Vous avez un délai de 24 heures après la date prévue d’arrivée (13h) pour vous enregistrer, sinon le séjour sera annulé sans remboursement SOUS AUCUNE CONSIDÉRATION. Camping Pointe-aux-oies se réserve le droit de relouer un site libre. Le Camping se réserve le droit de modifier ses règlements sans préavis.

 [www.campingpointeauxoies.com](http://www.campingpointeauxoies.com) Septembre 2018